

# Historique des versions de CALEB Paye

Ecrivez vos suggestions au concepteur de CALEB Paye ([alain.ledain@actes6.com](mailto:alain.ledain@actes6.com))

## \*\*\*Version 8.1.0 – Version mise en ligne le 03 juillet 2008 \*\*\*

\* Le répertoire contenant les fichiers des différents dossiers de paye s'appelle « ACTES6\_Data » et se situe dans la racine du disque où est installé le logiciel. (Ce changement facilite l'assistance et la maintenance sous Windows Vista.)

## \*\*\* Version 8.0.5 / 8.0.6 - Versions mises en ligne à partir du 6 février 2008 \*\*\*

\* Le répertoire d'exportation des données qui se trouve dans 'Mes documents' est renommé 'Gestion' (au lieu de 'Ma gestion').

\* La hauteur de la page d'accueil s'adapte au nombre de dossiers de paye.

## Version 8.0.1 / 8.02 - Sortie le 26 décembre 2007

\* La version 8.0.1 permet de dupliquer un dossier de paye pour réaliser, par exemple, des simulations.

\* La présentation des lignes avec une réduction de type Fillon a été modifiée sur les bulletins de paye.

## Les versions 8.0 et suivantes s'installent et fonctionnent sous Windows Vista

### Version 8.0.0 - Sortie le 31 août 2007

\* Les versions 8.0 et suivantes permettent la gestion des "heures supplémentaires défiscalisées".

Trois nouvelles lignes ont été créées pour cela :

- ❖ La ligne de code "RHSUP". Cette ligne de type "**60 - Rémunération d'heures sous allègement spécial de charges**" enregistre le nombre et le taux horaire des heures supplémentaires.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 et sous certaines conditions, la rémunération des heures supplémentaires n'est pas imposable (mais entre dans la base de la CSG-CRDS).

- ❖ La ligne de code "'CUR055". Elle enregistre la réduction des cotisations salariales payées sur les heures supplémentaires.

Elle est de type "11 - Cotisation proportionnelle (%)" ; sa base est "04 - Rémunération brute sous allègement spécial de charges" et son taux salarial est négatif (car il s'agit, non d'une cotisation, mais d'une réduction de cotisation.)



- ❖ La ligne de code "CUR060". Cette ligne de type "**15 - Cotisation ou réduction de cotisation : base x taux en €**" a pour base le nombre d'heures supplémentaires défiscalisées. Son taux patronal est un montant en euros négatif car il s'agit d'une déduction forfaitaire de charges patronales.

## **Version 7.1.12 / 7.1.13 - Sortie le 07-07-2007 / 17-08-2007**

- \* Un modèle de feuille de salaire peut être dupliqué.

## **Version 7.1.11 - Sortie le 06-07-2007**

- \* Le type de ligne "55 - Rémunérations soumises à cotisations (heures x taux)" est devenu "55 - Rémunérations soumises à cotisations (heures ou jours x taux)".

## **Version 7.1.10 - Sortie le 03-07-2007**

- \* Avec cette version, vous pouvez enregistrer, à partir de l'onglet "corps du bulletin", la base des cotisations dont l'assiette de calcul est forfaitaire.

Ainsi, il devient possible de réaliser facilement des bulletins de paye pour des animateurs de centres de vacances et de loisirs pour enfants.

## **Version 7.1.0 / 7.1.3 - Sortie le 20-06-2007**

- \* Certaines professions permettent à l'employeur d'appliquer une déduction forfaitaire spécifique à l'assiette des cotisations (taux de 5 % à 40 % selon les professions). La version 7.1 permet de créer des bulletins avec ce type de déduction.

## **Version 7.0.8 - Sortie le 19-04-2007**

- \* L'aide est consultable en frappant la touche F1, y compris sous Windows Vista.

## **Version 7.0.7 - Sortie le 26-02-2007**

- \* A l'impression des bulletins de salaires, les taux salariaux et patronaux sont imprimés avec 3 décimales au lieu de 2.
- \* Les bulletins de paye sont listés d'un mois donné à un autre (et non plus seulement à partir d'un mois donné).

## **Version 7.0.5 / 7.0.6 - Sortie le 26-12-2006**

- \* La liste des bulletins de paye se termine par une ligne de totaux.  
(Cette liste est obtenue par le menu "Bulletins de rémunérations / Lister, imprimer les bulletins)

## **Version 7.0.4 - Sortie le 15-12-2006**

- \* Cette version permet de recevoir des messages d'ACTES 6 à l'ouverture du logiciel.

## **Version 7.0.3 - Sortie le 26-11-2006**

- \* Le menu "Gestion des bulletins / Récapitulatif par caisse et par salarié" permet la visualisation et l'édition d'un tableau récapitulatif de tout type de ligne de bulletins de paye.
- \* Ajout de deux types de lignes de bulletins : des lignes d'éléments non soumis à cotisations se calculant en multipliant une base par un taux en % ou en euro.  
(Ce type de ligne peut servir pour des indemnités kilométriques ou la participation du salarié aux tickets restaurant).

\* Amélioration du type de ligne "55 - Rémunérations soumises à cotisations (heures x taux)" : lors de la saisie d'un bulletin, le nombre d'heures servant à la base de calcul de ce type de ligne n'est pas nécessairement le nombre d'heures travaillées indiqué sur l'onglet "Entête / Pied"; il peut être saisi librement.

### **Version 7.0.1 - Sortie le 17-11-2006**

\* Le menu "Gestion des bulletins / Récapitulatif par caisse et par salarié" permet la visualisation et l'édition d'un tableau récapitulatif des réductions patronales de cotisations.

### **Version 7.0.0 - Sortie le 15-11-2006**

\* Amélioration du visuel de l'ensemble du logiciel et, en particulier, de la page d'accueil (Style Vista...)

\* Feuille principale : L'image de fond a été retirée. En effet, elle pouvait perturber l'affichage des autres feuilles.

\* La feuille "Statistiques du dossier" a été entièrement repensée : grâce à ses liens (zone de texte souligné et de couleur bleue), elle est un tremplin vers de nombreuses fonctions.

\* La liste des lignes de bulletin permet de retrouver plus facilement les cotisations.

### **Version 2005-2**

La version 2005-2 apporte :

- ❖ les aperçus avant impression ;
- ❖ le look XP si vous travaillez sous cet environnement ;
- ❖ les sauvegardes au format ZIP.

### **Version 2005**

La version 2005 permet :

- ❖ la saisie de l'abattement d'assiette pour frais professionnels applicable à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) sur les revenus d'activités.  
Jusqu'au 31 décembre 2004, cet abattement est de 5%. A compter du 1er janvier 2005, il sera de 3%. Autrement dit : à compter du 1er janvier 2005, la CSG et la CRDS seront calculées sur 97% de la base CSG-CRDS (contre 95% auparavant).
- ❖ le calcul des cotisations du type "Garantie Minimale de Points (des cadres)" (cotisations sur compléments d'assiettes).

### **Version 2004**

La version 2004 permet :

- ❖ la régularisation automatique des cotisations plafonnées ;  
(Rappel : les cotisations doivent être les mêmes quelle que soit la répartition des rémunérations sur l'année civile.)
- ❖ la possibilité d'inclure dans la base CSG-CRDS les cotisations patronales de prévoyance (invalidité, décès, complément facultatif de retraite, mutuelle) ;
- ❖ si le calcul d'une cotisation donne un résultat nul, le choix de ne pas l'imprimer sur le bulletin ;
- ❖ l'enregistrement de modèles de bulletins (en plus de ceux fournis avec le logiciel) ;
- ❖ pour toute cotisation proportionnelle, la saisie possible d'un plafond et d'un plancher indépendants des tranches de la caisse de rattachement.